



Une voiture qui est co propriétaire et pouvoir sans debarrasser

Par **cabilou34**, le **04/10/2011 à 21:25**

Bonjour,
Suite au décès de mon père j'ai récupéré la voiture qui est au nom de ma mère et de mon père.
Cette voiture est rentrée dans la succession, qui vient d'être signée entre tant ma mère a été mise sous curatelle et c'est ma sœur qui a été désignée.
Ce véhicule je ne veux le pas.
J'ai fait un courrier AR à ma mère et à la curatelle précisant que je ne voulais pas de ce véhicule.
Depuis je n'ai pas eu de réponse.
Ma question est : Comment pour se débarrasser de ce véhicule sans que j'ai de problème ?

Par **mimi493**, le **04/10/2011 à 21:30**

Il faut voir avec le partage de la succession à qui est le véhicule et si votre mère en est usufruitière.

Par **cabilou34**, le **04/10/2011 à 21:47**

Ma mère est usufruitière du véhicule elle a 89 ans ne conduit pas et elle est sénile. Donc pour ma mère le véhicule n'a aucun intérêt.
Donc la seule responsable c'est ma sœur qui est curatrice et qui ne s'occupe pas des finances de ma mère correctement. Mais je voudrais me débarrasser du véhicule juridiquement. Car elle a un avocat, est-ce que je veux faire les choses bien ?
On me conseille de faire un courrier à ma mère et à la curatelle en lui disant que si je n'ai pas de nouvelle dans un mois je dépose le véhicule à l'adresse de la carte grise et que j'envoie les

clefs et la carte grise a ma mere rnQue me conseil vous?

Par **mimi493**, le **04/10/2011** à **21:49**

Peu importe l'age et l'état de votre mère, elle a l'usufruit du véhiculernrn[citation]On me conseil de faire un courrier a ma mère et a la curatelle en lui disant que si je n ai pas de nouvelle dans un mois je dépose le véhicule a l adresse de la carte grise et que j envoie les clefs et la carte grise a ma merernQue me conseil vous? [/citation] de faire ce qu'on vous conseille (le courrier en LRAR)

Par **cabilou34**, le **04/10/2011** à **21:51**

Merci beaucoup